

**Etaient présents**

- *Personnalités extérieures :* Mme GOUGUEC, MM. NICOLAS, ROGER, VAN CEULEBROECK
- *Collège A :* MM. BRICOUT, GAUDIER, GAZALET, HORLING, HOURIEZ, LEVEL, THIERRY, THOMAS
- *Collège B :* Mmes CAOUDER, LEVIN, RAVEZ-HOUZE, MM. DEL CAMPO, DESRUMAUX, DONSEZ, MANDIAU, MOREL, POMMERAY, SALLEZ
- *Collège IATOSS :* Mmes DECNEUT, DRUART, MM. BALENGHIEN, BURY, DUBOC
- *Membres de Droit :* M. DARRAS, Secrétaire Général
- *Membres invités :* Mmes LERICHE, MAIRESSE, MM. BASSINET, DESPRES, HERBIN, HIRSCHI, KABILA, LOCHEGNIES, RAVALARD, WILLAEYS

**❖ Ont donné pouvoir**

- *Personnalités extérieures :* Mme ADAM à M. NICOLAS  
M. GUILLAUME à M. NICOLAS  
M. BOUCHER à M. ROGER
- *Collège A :* M. MALVACHE à M. THIERRY
- *Collège B :* M. DELHAISE à Mme CAOUDER

**❖ Etaient excusés**

- *Personnalités extérieures :* M. THIEME
- *Collège A :* M. DESMULIERS
- *Membres invités :* M. DELEBARRE  
M. NONGAILLARD

A la demande de M. LEVEL, le conseil d'administration observe une minute de silence en hommage à M. Claude MORIAMEZ, Président fondateur de l'Université de Valenciennes, décédé le 4 novembre 2000.

## *Informations du Président*

➤ Une réunion s'est tenue à l'Université des Sciences et Techniques de Lille à laquelle était présente Madame DEMICHEL, Directrice de l'enseignement supérieur, concernant le **prochain contrat quadriennal**. Le Ministère a exposé un certain nombre d'axes prioritaires :

- la vie de l'étudiant,
- la pédagogie,
- l'interdisciplinarité,
- la gestion des ressources humaines.

Les Présidents et Directeurs ont reçu à cette occasion les documents préparatoires qui viennent au sein de l'Université de Valenciennes d'être distribués aux directeurs de composante et de service commun.

Le bilan du contrat actuel est fixé au 15 décembre 2000.

Le projet du prochain contrat quadriennal doit être déposé pour le 31 mars 2001, le Ministère promettant d'essayer de rattraper le retard accumulé au niveau des signatures.

Monsieur LEVEL explique que le bureau rédigera la "colonne vertébrale" du contrat, et qu'il rencontrera chaque directeur de composante et de service commun à l'issue.

Il appartiendra ensuite à chacun de se positionner par rapport à cette ligne directrice, sachant que le Ministère souhaite que le contrat soit un contrat d'établissement et non un agglomérat de propositions.

Il convient de noter que les contrats déposés en juillet 1999 non toujours pas fait l'objet de négociation entre les établissements concernés et le Ministère.

➤ *Appels d'offre "Campus Numérique Français"*

Les réponses viennent de parvenir, les dossiers suivants ont été retenus :

- *En niveau 2 (projets à réaliser)*

- le réseau PRIMECA qui a été retenu dans le cadre du projet mec@Web
- IUT en ligne

- *En niveau 1 (étude de faisabilité)*

- FOAD (formation ouverte à distance) porté par l'Université du Littoral, l'Université de Valenciennes y est associée pour le DEUST formation initiale-formation continue
- Formation professionnalisée en ligne sur l'économie sociale et solidaire portée par l'Université de Valenciennes et plus précisément par M. DECHY

➤ *La DGF (dotation globale de fonctionnement)*

La DGF attribuée au titre de 2001 est conforme aux prévisions.

La DGF 2001 de l'Université est stable par rapport à l'année 2000, celle de l'IUT connaît une progression de 4,7% soit 450 KF.

➤ *Dotation enseignants*

Initialement, aucune création n'était prévue pour Valenciennes, cependant après négociation par régions au niveau du Ministère, l'Université a obtenu un poste.

A la demande de la CPU (Conférence des Présidents d'Université), le Ministère a opté pour une distribution des moyens qui ne soit pas du saupoudrage afin qu'un réel effort soit porté sur les Universités connaissant un déficit au niveau de la DGF, des postes enseignants ou des postes IATOSS.

Le Ministère a dès lors fixé des barres :

- pour les postes enseignants : un taux de couverture inférieur à 0,8
- pour les postes IATOSS : un taux de couverture inférieur à 0,9

Concernant les postes d'enseignant, l'Université, avant dotation, avait un taux de couverture de 0,82 et l'IUT de 0,83, ce qui explique l'absence de poste octroyé.

Concernant les postes IATOSS, le taux de couverture, avant dotation, était de 0,79 d'où la création de 15 postes situant Valenciennes en 3<sup>ème</sup> position au niveau national.

Madame CAUDER désire connaître le nombre total de créations au niveau national.

Monsieur LEVEL explique qu'il n'y a aucune création de postes de professeur. Monsieur MOREL confirme et précise que les créations portent sur 300 postes de maître de conférence et 300 postes d'ATER.

L'année 2001 doit être en principe une année de transition devant permettre l'adoption d'un nouveau modèle ayant vocation à se substituer à SAN REMO.

Monsieur MOREL souligne qu'au regard du budget 2001, l'enseignement supérieur est au creux de la vague. Le plan pluriannuel (2001-2002-2003) annoncé par Jack LANG met la priorité sur l'enseignement primaire et secondaire.

Pour les années 2002 et 2003 il est prévu pour chaque année de créer 700 postes d'enseignants-chercheurs et 300 postes d'ATER. La situation est un peu meilleure pour les postes d'IATOSS puisque sur ces 3 années, 1000 postes par an seront créés.

La sensibilité du modèle SAN REMO est telle qu'un écart d'un centième entre deux universités peut entraîner des différences de plusieurs postes.

Des mouvements de réaction commencent à s'amplifier dans les Universités se situant juste sous la barre et se retrouvant de ce fait sans création.

L'Université de Valenciennes étant en phase de bilan du contrat, Monsieur MOREL souhaitant que soit rappelé la bataille de 1999 concernant les ressources humaines pour améliorer le taux d'encadrement, distribue un tableau par lequel il démontre le non respect par L'Etat de ses engagements inscrits dans le contrat concernant les taux d'encadrement (SAN REMO). Ce contrat doit selon lui nécessairement apparaître dans le bilan. Il propose de réfléchir afin que soit adoptée lors du prochain conseil d'administration prévu le 14 décembre 2000 une motion sur ce point.

Monsieur GAUDIER précise que le tableau relatif aux postes IATOSS doit être corrigé puisque les postes de bibliothèques ne sont pas pris en compte dans le calcul SAN REMO.

*La partie information étant close, le conseil d'administration passe à l'ordre du jour.*

### **1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration en date du 14 septembre 2000**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est mis au vote : *adoption à l'unanimité.*

### **2. Approbation du relevé de conclusions du conseil d'administration en date du 26 octobre 2000**

Madame LEVIN demande si désormais les conseils d'administration feront l'objet uniquement d'un relevé de conclusions.

Monsieur LEVEL infirme et précise que les conseils d'administration seront suivis immédiatement d'un relevé de conclusions adressé aux membres du conseil pour diffusion mais également d'un compte rendu complet rédigé dans les meilleurs délais. Le compte rendu du 26 octobre 2000 n'a à ce jour pas fait l'objet d'un compte rendu uniquement pour un problème de disponibilité.

**Le compte rendu est mis au vote : *adoption à l'unanimité.***

### **3. Habilitation 2001**

Monsieur LEVEL donne la parole à M. KABILA pour la présentation des habilitations qui ont au préalable été soumises pour avis au CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) du 23 novembre 2000.

#### **➤ Les licences professionnelles**

#### **❖ renouvellement des demandes 1999-2000**

Quatre demandes d'habilitation ont déjà reçu un avis favorable du Conseil d'Administration. Le Ministère avait rendu une décision défavorable pour une ouverture à la rentrée 2000.

Concernant l'ensemble des demandes d'habilitation relatives aux licences professionnelles, M. LEVEL précise que le conseil des études et de la vie universitaire n'a pas souhaité se prononcer sur un classement. Il propose que ces cinq dossiers soient présentés globalement car l'expérience a démontré qu'un classement avait été un frein l'année dernière.

L'Université de Valenciennes, par ailleurs classée en troisième position au niveau national en terme de professionnalisation ne peut se permettre de rester à la traîne dans le domaine des licences professionnelles.

**La proposition de ne pas opérer de classement est mise au vote : adoption à l'unanimité.**

➤ Transformation des diplômes

- création d'une nouvelle " langue " au sein de la licence LEA

- responsable : S. GOUAZE
- composante : FLLASH

M. KABILA cède la parole à M. HERBIN.

Cette création doit permettre d'intégrer des étudiants chinois pour qui la maîtrise de deux langues étrangères en plus du français pose un véritable problème. Le français sera considéré pour ces étudiants comme une langue étrangère. Cette possibilité doit pouvoir être étendue à tous les étudiants étrangers quelle que soit leur nationalité sous réserve de trouver des intervenants susceptibles de corriger leurs travaux. Cette demande représente une ouverture de la licence LEA.

Le potentiel visé représente une trentaine d'étudiants.

Le rejet de la demande formulée l'année dernière était en réalité une invitation à l'approfondissement du projet car le Ministère le trouvait innovant et très intéressant.

**La demande est mise au vote : adoption à l'unanimité.**

- IUP Ingénierie Mécanique et Matériaux

- responsable : D. LOCHEGNIES
- composantes : ISTV

Monsieur LOCHEGNIES présente le projet qui concerne la transformation au sein de l'ISTV de la filière mécanique et la filière matériaux en un IUP (Institut Universitaire Professionnalisé) en Ingénierie Mécanique et Matériaux.

Deux options sont proposées à la rentrée 2001 :

- conception mécanique assistée par ordinateur sur le site de Valenciennes
- matériaux de haute technologie et contraintes environnementales d'utilisations sur le site de Maubeuge

Il est précisé que notamment pour des problèmes de responsabilité il n'est pas envisagé de déplacement d'étudiants entre les deux sites.

Ce site de Maubeuge ayant atteint un seuil critique, la solution d'un IUP unique offrant deux options a été privilégiée à celle de deux IUP distincts.

En conclusion, cet IUP doit permettre d'une part à l'ISTV de renforcer son offre de formations professionnelles et d'autre part à l'Université de compléter sur le site de Valenciennes et sur celui de Maubeuge le panel de formation initiale, continue et continuée.

**La demande d'habilitation de l'IUP Ingénierie Mécanique et Matériaux est mise au vote : adoption à l'unanimité.**

➤ formation inscrite au contrat 1998/2001

- maîtrise physique appliquée

- responsable : M. OURAK
- composante : ISTV

Au niveau de l'ISTV le but est d'offrir aux étudiants de licence mathématique et physique une alternative en cas d'échec au concours. Ce projet est en discussion en interne depuis deux ans. Le public visé possède une capacité scientifique mais il manque de technicité pour prétendre suivre les diplômes BAC + 5 de l'ISTV. Cette formation doit être le relais pour permettre aux étudiants concernés d'aboutir à l'octroi d'un diplôme professionnalisant.

**La demande est mise au vote : adoption à l'unanimité.**

- Systèmes de Sécurité et Télésurveillance (SST)

- responsable : T. GRYBA
- Composante : ISTV

- Conduite de Projets Industriels (CPI)

- responsable : P. DRAZETIC
- composante : IUT
- composantes associées : ISIV et ISTV
- remarques : l'intitulé a été changé car l'ancienne appellation " transport terrestre et aérien " donnait une connotation logistique que ne reflétait pas le contenu réel de la formation.

Deux options ont été créées :

- industrialisation de nouveaux produits
- maintenance intégrée

Le travail a porté sur l'amélioration de la lisibilité de cette formation. De plus la volonté est de s'ouvrir à d'autres domaines que le transport terrestre et aérien notamment en association avec l'ISIV et l'ISTV vers la conception et la maintenance.

L'ISIV et l'ISTV seront également associés au niveau de la composition des jurys.

- Logistique du Commerce International Agroalimentaire (LCIA)

- responsable : S. GOUAZE
- composante : FLLASH

- Collaborateur des Activités Internationales (CAI)

- responsable : J-L SYSSAU
- composante : IUT
- composante associée : IAE
- Remarques : l'intitulé de cette licence professionnelle a été changée en concertation avec l'IAE pour éviter toute confusion. Cette année le travail a porté sur un approfondissement en veillant à ne pas modifier en profondeur le projet qui était passé tout près de l'habilitation l'année dernière. La collaboration avec l'IAE a évolué d'un partenariat vers une association. Ce projet présente une corrélation avec d'autres projets en France (Paris IV et Grenoble).

*En conclusion, concernant ces quatre demandes, M. LEVEL invite les personnes intéressées de se rapprocher des porteurs de projet pour des précisions éventuelles puisqu'elles ont déjà fait l'objet de débats approfondis lors de conseil d'administration antérieurs.*

❖ **nouvelle demande**

- Commercialisation d'Equipements de Services Industriels (CESI)

- responsable : B. DEREMETZ
- composante : IUT

M. DEREMETZ rappelle que la base de cette licence professionnelle est ancienne puisqu'une première demande dans ce domaine avait été formulée en 1984. Il existe en France un manque pour qu'une personne soit à la fois un technicien et un commercial pour permettre la commercialisation des biens d'équipement industriel. Cette licence professionnelle doit combler ce vide.

Deux options sont présentées :

- une " généraliste "
- une " agroalimentaire "

Cette formation vient s'insérer dans la plate-forme de Cambrai. Elle nécessite une triple compétence : technique, commerciale et internationale. La FLLASH apportera sa compétence sur ce dernier point.

Le dossier complet de cette licence professionnelle est à la disposition des personnes désireuses d'obtenir des renseignements complémentaires.

➤ nouvelle demande

- DESS Génie Electrique et Informatique Industrielle, spécialité : télécommunication et automatisation intégrée
  - responsable : J. ASSAD
  - composante : ISTV

Les IUP de France formulent la demande de pouvoir aller jusqu'à BAC + 5. Au niveau ministériel, la volonté est que les étudiants d'IUP puissent accéder au Magistère en passant par les DESS mais à la condition que les DESS concernés soient ouverts à tous les titulaires de BAC + 4.

En l'absence de M. ASSAD, les personnes qui désireraient obtenir de plus amples informations doivent se rapprocher de ce dernier.

**La demande est mise au vote : *adoption à l'unanimité.***

**4. Bilan du contrat quadriennal 1998-2001**

Le projet de bilan distribué doit servir de base de réflexion au débat programmé lors du prochain conseil d'administration fixé au 14 décembre 2000.

Le bilan se doit d'être exhaustif et objectif hormis la conclusion et les perspectives que l'ont peut en tirer.

Le Ministère insiste sur le fait que le bilan rappelle les items du contrat.

**5. Convention cadre entre les Universités du Littoral, de Lille II et de Valenciennes**

Lors du précédent conseil d'administration, il ne manquait que le nom du porteur, M. DECHY est ce dernier.

Cette précision apportée, **la convention est mise au vote : *adoption à l'unanimité.***

**6. Validation des tarifs formation continue de l'ISTV et de l'IUT**

Les directeurs respectifs de ces deux composantes présentent à l'aide de tableaux les tarifs de formation continue.

Aucune remarque n'étant formulée, **les tarifs sont mis au vote : *adoption à l'unanimité.***

**7 Accès aux salles informatiques de l'ISTV**

L'objet de la convention est de favoriser l'accès aux salles informatiques en dehors des cours. Elle doit être approuvée par le conseil d'administration car elle contient des dispositions d'ordre financier.

L'accès aux salles s'effectuent à l'aide de badges électroniques qui seront facturés à l'utilisateur (100 francs) en cas de perte ou détérioration.

**8. Questions diverses**

- M. DEL CAMPO déplore que l'heure habituelle de début du conseil d'administration ait été reportée de 14h à 16h30 à la demande d'un Institut.  
M. LEVEL précise que c'est à la demande du Président que cette heure a été exceptionnellement décalée.  
Il veillera au caractère exceptionnel de telles modifications.
- M. ROGER souhaite que soit examinée la possibilité de sonoriser la salle du conseil afin d'améliorer la tenue des débats.
- le problème des relations " fumeurs-non fumeurs " dans les salles des enseignants est également évoqué.

*La séance est levée à 18h15.*